



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Julien DENORMANDIE**

Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

## **Sophie CLUZEL**

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées

## **Christelle DUBOS**

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **COVID-19 : les aides sociales seront versées automatiquement**

**Le 20 mars 2020**

La solidarité nationale doit se poursuivre, surtout en période épidémique : le Gouvernement annonce que le versement des aides sociales par les Caisses d'allocations familiales (CAF) sera assuré et que la continuité des droits sera garantie.

Tous ceux qui doivent faire maintenant ou prochainement une déclaration trimestrielle de ressources sont encouragés à le faire par internet. Cependant, toute personne dans l'incapacité de renouveler sa déclaration trimestrielle auprès des services des CAF verra le versement des prestations auxquelles elle avait droit jusqu'alors automatiquement renouvelé. Ce dispositif mis en place par les CAF permettra la continuité des droits pour celles et ceux qui en ont besoin

Sont en particulier ainsi concernés : le revenu de solidarité active (RSA), le revenu de solidarité (RSO) dans les outremer, l'allocation adulte handicapés (AAH), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressource par les CAF. Les aides au logement seront automatiquement maintenues

Par ailleurs, les droits à l'allocation adulte handicapés (AAH) et à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui arriveraient à échéance seront automatiquement prorogés de six mois.

De la même manière, les droits à la complémentaire santé solidaire et de l'aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé dont le bénéficiaire expirera au cours des prochains mois seront prolongés jusqu'au 1er juillet 2020.

Ces dispositions seront votées dans le cadre du Projet de loi d'urgence présenté au Parlement cette semaine.

Les ministres tiennent à remercier l'ensemble des agents des CAF, des Caisses primaires d'assurance maladie et des caisses de Mutualité sociale agricole qui malgré un contexte difficile assurent la continuité du soutien aux Français les plus fragiles.

Contacts presse :

Cabinet de Mme Dubos - [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Cabinet de Mme Cluzel - [seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

Cabinet de M. Denormandie - [communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr)